

Serment

« Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine ostéopathe, dans la continuité de tous les serments originels ayant pour vocation l'art de porter les soins, j'affirme ma loyauté à la profession d'ostéopathe qui me reçoit.

Je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

Je serai toujours conscient de ma responsabilité à préserver la vie et la santé en m'appuyant sur la capacité inhérente du corps humain à son rétablissement.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions.

J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité.

Je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité, même sous la contrainte.

Je n'entreprendrai pas de soins sur les patients sans les en informer.

Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je respecterai mes devoirs professionnels et le secret inhérent à l'exercice de mon art.

Je ne m'engagerai pas dans des pratiques pouvant apporter de quelque façon, la honte ou le discrédit sur moi-même ou ma profession.

Je regarderai avec respect et estime tous ceux qui pratiquent mon art.

Je m'efforcerai de travailler en accord avec mes Confrères dans un esprit de coopération et de progrès, sans jamais porter de jugement sur leurs pratiques légitimes.

J'entretiendrai les meilleures relations avec tous les professionnels de santé.

Je serai fidèle à mon enseignement.

Je préserverai ma nécessaire indépendance.

Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences.

Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leur famille. Le traitement apporté à mes confrères est un don.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses, que je sois déshonoré et méprisé si j'y manque ».